

## Trophées de l'Innovation Sociale 2024 – Groupe Arcade-VYV Conditions de participation

### Données collectées

Les informations recueillies dans la présente fiche projet sont enregistrées dans un dossier informatisé par l'ALFI et Habitat Développement, organisateurs des Trophées de l'Innovation Sociale – 59, rue de Provence, 75009 Paris. La base légale du traitement est l'intérêt légitime des organisateurs des Trophées de l'Innovation Sociale à assurer le traitement des candidatures et la communication sur les projets des participants. La finalité du traitement est la communication interne et externe sur l'évènement et les projets présentés lors des Trophées de l'Innovation Sociale.

Les données personnelles collectées sont les noms, prénoms, fonctions professionnelles ou bénévoles, mails et téléphones de la personne qui se positionne comme interlocuteur et représentant du projet pour la participation aux Trophées de l'Innovation Sociale. Des photographies, vidéos et enregistrements sonores des participants et projets présentés peuvent aussi être collectés (voir ci-après).

La fourniture des noms, prénoms, fonctions professionnelles ou bénévoles, mails et téléphone de la personne qui se positionne comme interlocuteur pour la participation des Trophées de l'Innovation Sociale est obligatoire et constitue une condition de validité de la candidature.

Les données personnelles et non personnelles collectées pour la participation aux Trophées de l'Innovation Sociale seront communiquées aux destinataires suivants : les organisateurs des Trophées, les membres des jurys, les actionnaires d'Habitat Développement, le comité de Direction de la société qui emploie le salarié, le prestataire technique missionné par les organisateurs des Trophées (Zedrimtim), les candidats et invités des Trophées qui en feront la demande.

Les noms, prénoms, fonctions professionnelles ou bénévoles pourront également être insérés dans les supports de communication de l'évènement, tels que dans le livret de présentation générale des projets, qui seront distribués aux participants de la cérémonie de remise des prix le 25 octobre 2024, et qui seront diffusés à l'issue de celle-ci en version papier et en ligne (site internet et réseaux sociaux du Groupe Arcade-VYV et de l'ALFI...).

Les données à caractère personnel recueillies seront conservées jusqu'à 5 ans après la cérémonie des Trophées de l'Innovation Sociale pour des besoins de communication et de promotion de la manifestation.

Vous pouvez accéder aux données personnelles vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données par mail ([dpo@groupearcadevyv.fr](mailto:dpo@groupearcadevyv.fr)) ou voie postale (Groupe Arcade-Vyv / DPO, 59 rue de Provence 75009 Paris).

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

### Précisions concernant les photographies, vidéos et enregistrements sonores

Toute personne qui transmettra des photographies et/ou vidéos et/ou enregistrements sonores aux organisateurs des Trophées s'engage à avoir recueilli l'accord préalable des personnes figurant sur ces supports pour leur transmission, ainsi que pour leur exploitation et leur utilisation telles que définies ci-après.

De plus, toute personne qui participera à la cérémonie des Trophées du 25 octobre 2024 consent à l'utilisation de son image pour les besoins de la communication liée aux Trophées et s'engage à recueillir, dans les mêmes termes, le consentement des personnes qui l'accompagneront ou participeront, pour sa structure, à la cérémonie.

La transmission, par tout canal de communication, de photographies et/ou vidéos et/ou enregistrements sonores dans le cadre de la participation aux Trophées de l'Innovation Sociale, et le consentement à l'utilisation de son image lors de la cérémonie, valent accord des personnes concernées pour leur exploitation et leur utilisation à des fins de communication par : les organisateurs des Trophées, les membres des jurys, les actionnaires d'Habitat Développement, le comité de Direction de la société qui emploie le salarié, le prestataire technique missionné par les organisateurs des Trophées (Zedrimtim) et les candidats et invités des Trophées qui en font la demande.

Plus précisément, elles valent accord pour que les interlocuteurs précités procèdent aux actions suivantes :

- Capter, enregistrer, fixer, utiliser, reproduire ou faire reproduire, dupliquer, représenter, diffuser, adapter ou faire adapter, retoucher, mixer, assembler, monter, transcrire, arranger, numériser, mettre à disposition de tiers à titre gratuit ou payant les photographies, vidéos et enregistrements sonores transmis ;
- Intégrer à une base de données, stocker et archiver les photographies et/ou vidéos et/ou enregistrements sonores ;

Et ce par tous moyens de communication, tels que le livret de présentation générale des projets, qui seront distribués aux participants de la cérémonie de remise des prix le 25 octobre 2024, et qui seront diffusés à l'issue de celle-ci en version papier et en ligne (site internet et réseaux sociaux du Groupe Arcade-VYV et de l'ALFI...).

L'exploitation et l'utilisation précitées viseront à répondre à des besoins fonctionnels et organisationnels dans le cadre de communications internes et externes en rapport avec l'activité des Trophées : journaux et publications internes et à destination de l'extérieur, intranet, réseau social d'entreprise, site internet, films ou vidéos...

Les photographies et/ou vidéos et/ou enregistrements sonores seront conservées jusqu'à 5 ans après la cérémonie des Trophées de l'Innovation Sociale pour des besoins de communication et de promotion de la manifestation.

La sélection des photographies et/ou vidéos et/ou enregistrements sonores sera du seul ressort des interlocuteurs précités. Ces données ne seront pas forcément utilisées en association avec les noms et prénoms des personnes figurant sur ces supports. L'exploitation de ces photographies et/ou vidéos et/ou enregistrements sonores ne devra en aucun cas porter atteinte à leur vie privée, à leur dignité ou à leur considération professionnelle.

[Application des conditions de participation](#)

Les présentes conditions de participation s'appliquent à toute personne participant au concours des Trophées de l'Innovation Sociale, pour son compte, celui de son association ou de son employeur.

---

**J'atteste avoir pris connaissance des conditions ci-avant pour ma participation, ou celle de ma structure, aux Trophées de l'Innovation Sociale 2024 du Groupe Arcade-VYV.**

Nom :

Prénom :

Structure :

Le :

A :

Signature :